

Cas pratique
SECURITE ET
MOBILITE DURABLE
SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE



15.09.2006

Soutenu par:  **suisse énergie**

Aperçu



Aperçues lors de la journée « A pied à l'école », les ribambelles réalisées par les enfants, constituent un moyen coloré, vivant et efficace pour délimiter le périmètre sans voiture autour des écoles.

Pour promouvoir la marche à pied chez les écoliers, l'expérience acquise jusqu'ici tend à démontrer la nécessité d'une gestion globale de la mobilité scolaire, avec la mise en œuvre d'un ensemble de mesures coordonnées, complémentaires les unes des autres, et ciblées sur l'ensemble des parties prenantes (enfants, parents, professionnels de l'éducation, notamment).

Dans cet article, nous présentons trois types de mesures : a) des mesures en matière d'aménagement du territoire, avec l'instauration de manière temporaire d'un périmètre fermé à la circulation autour des écoles (dans le cadre de la journée « A pied à l'école »); b) des mesures pour sensibiliser et informer les parents aux avantages de la mobilité douce sur le chemin de l'école (avec la pièce de théâtre interactive « Le petit rond-point rouge») et pour rendre les enfants autonomes et responsables dans leurs déplacements à pied à l'école (avec le projet « Petit Plan Piéton »); c) des mesures axées sur les modes de transports alternatifs à la voiture (avec projet Pédibus).

L'exemple de Lausanne

La Ville de Lausanne a été la première à initier le projet Pédibus. Le Pédibus est conçu comme moyen d'organisation et d'encadrement lors de déplacements à pied et en groupe des enfants sur le chemin de l'école. Il fonctionne sur le principe d'un bus scolaire, avec un conducteur (responsable du groupe), des lignes (dont le parcours est prédéfini) et des arrêts (signalés par des panneaux réalisés de manière artisanale par les enfants).

Actuellement, Lausanne compte 25 lignes de Pédibus. Ce projet, à l'origine issu d'une initiative privée, s'inscrit parfaitement dans la suite du programme Quartier21 et complète les mesures de la Municipalité en matière de mobilité durable. Voir le cas pratique « Pédibus : marchons ensemble à l'école »

http://www.mobilservice.ch/member/dossiers/authentisierung/login_fr.asp?id=60&referer=beispiel

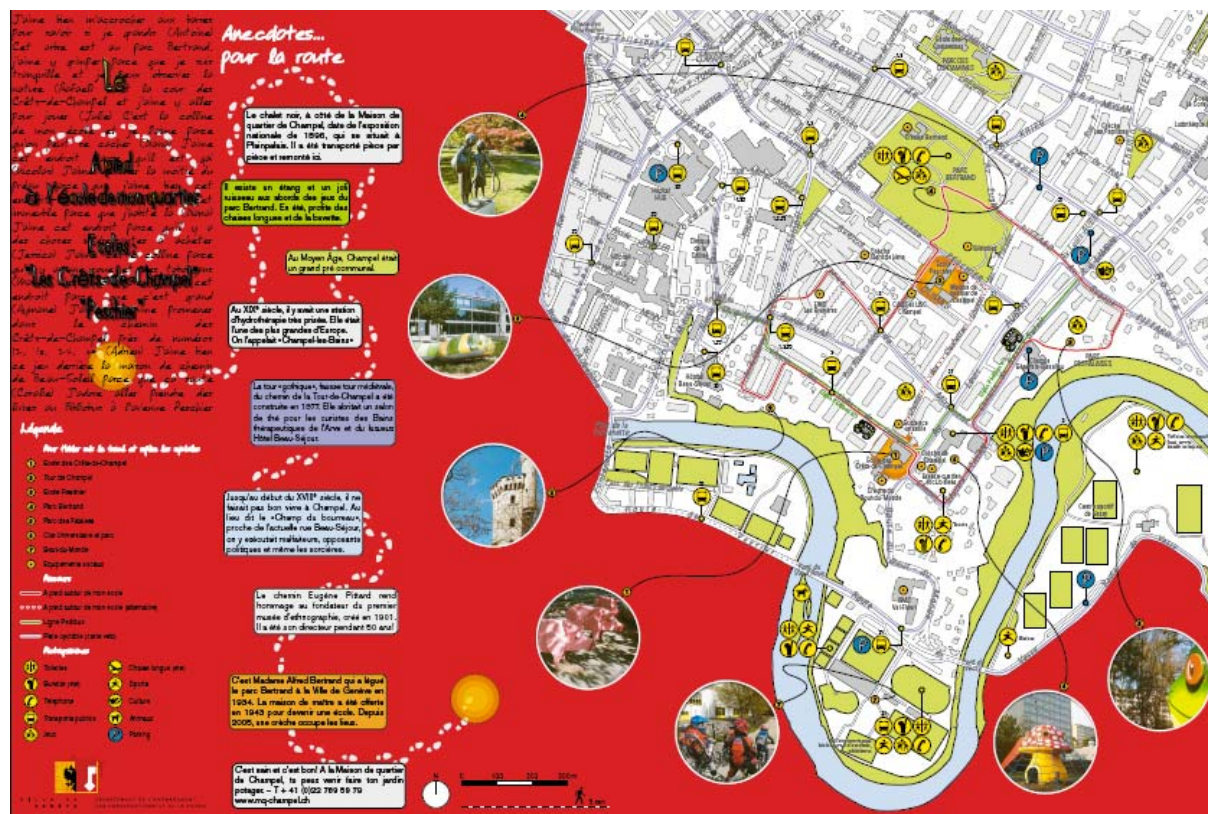
L'exemple de Genève

La Ville et le Canton de Genève, soutenus par différentes associations actives dans le domaine de la mobilité, ont initié une série de mesures pour gérer de manière durable la mobilité sur le chemin de l'école. Parmi celles-ci, nous relevons notamment :

- La journée « A pied à l'école », avec la réalisation par les enfants de ribambelles pour délimiter un périmètre fermé à la circulation autour de différentes écoles ;
- Le « Petit Plan Piéton », où les enfants ont élaboré un plan dans lequel se trouve les informations pour se rendre en toute sécurité à pied à l'école ;
- La pièce de théâtre interactive, intitulée « Le petit rond-point rouge », basée sur la participation du public (les parents) et dont l'objectif consiste à présenter les conditions dans lesquelles il est possible de laisser aller seul et à pied son enfant à l'école ;
- L'ouverture de lignes de Pédibus, sur le modèle réalisé à Lausanne.

Pour compléter ces différentes initiatives, plusieurs associations actives dans le domaine de la mobilité ont réalisé des cartes « points noirs ». Ces cartes répertorient les lieux qui représentent un risque pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. En outre, la section genevoise de l'Association Transports et Environnement (ATE) a réalisé un questionnaire dans le but de récolter les expériences des enfants et de leurs parents lors des déplacements à l'école (formulaire 1,2,3 Soleil). Ces remarques sont ensuite analysées et servent de base pour initier, compléter ou modifier certaines des mesures de promotion de la mobilité douce citées ci-dessus.

Description



Le « Petit Plan Piétons », un projet pilote innovant, basé sur le mode participatif, qui permet aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour aller seul à pied à l'école.

Contexte

Les écoliers d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Promouvoir la mobilité douce sur le chemin de l'école équivaut donc à un investissement pour l'avenir. En effet, les mesures présentées ici favorisent le recours dans le futur à des modes de déplacements durables pour aller au travail mais aussi pour faire ses achats ou ses loisirs.

Une gestion durable de la mobilité induite par les déplacements scolaires joue un rôle important dans la promotion de la mobilité durable en général. Par exemple, les parents motivent souvent le choix de la voiture pour aller travailler en raison de la nécessité d'effectuer dans la journée des trajets annexes, notamment pour amener et chercher leur(s) enfant(s) à l'école.

La promotion de la mobilité douce sur le chemin de l'école est fortement liée à la question de la sécurité routière. L'usage de la voiture crée un risque pour les enfants qui se rendent à pied ou en vélo à l'école. Cette dernière question doit être abordée et traitée de manière différenciée. En ville de Genève par exemple, avec des écoles de quartiers localisées à proximité des lieux d'habitation, les distances sont courtes et la plupart des déplacements pour aller à l'école se font à pied. Ici, il s'agit en premier lieu d'assurer la sécurité des écoliers qui se rendent à pied à l'école. Par contre, dans les communes périphériques, un bon nombre de parents amènent leur(s) enfant(s) à l'école en voiture. Dans ce cas, il s'agit de trouver une alternative à la voiture individuelle (co-voiturage, Pédibus, vélo, transports publics ou scolaires).

Offre

L'offre « mobilité durable sur le chemin de l'école » englobe un ensemble de mesures coordonnées les unes aux autres. Elle se présente sous forme d'un « package » de mesures comprenant différents volets : volet sensibilisation/formation, avec des actions qui s'adressent aux parents et des actions qui touchent directement les enfants ; un volet aménagement du territoire, avec des actions en matière d'aménagement du territoire autour des écoles, et un volet modes de transports, avec l'organisation des déplacements à pied pour aller à l'école.

1. Volet sensibilisation/formation

Action pour sensibiliser les parents : l'exemple de la pièce de théâtre interactive « Le petit rond-point rouge »

La pièce de théâtre « Le petit rond-point rouge » est montée par la compagnie de théâtre Le Caméléon. Elle met en scène des parents et leur fille, à la veille du jour où cette dernière s'apprête à se rendre seule à pied à l'école pour la première fois. Ce spectacle s'adresse à un public de parents d'élèves ou d'adultes concernés par la sécurité sur le chemin de l'école (enseignants, professionnels, autorités politiques).

Conçue sur un mode participatif, la pièce – d'une durée d'environ 15 minutes – est rejouée une seconde fois avec l'aide des participants au spectacle. Les interventions et propositions du public nourrissent ensuite une discussion-débat sur la question de savoir s'il est opportun ou non de laisser aller seul les enfants à l'école.

Le spectacle a déjà été joué à Genève dans le cadre de la journée internationale « A pied à l'école ». Une dizaine de représentations sont programmées en Suisse romande pour 2006. Le spectacle est à la disposition des communes, des associations de parents d'élèves, des écoles. Il s'accompagne d'une documentation pédagogique.

Action pour rendre les enfants autonomes sur le chemin de l'école : l'exemple du « Petit Plan Piéton »

En collaboration avec l'Association Transports et Environnement (ATE) et le Groupement Cantonal Genevois des Associations de Parents d'Elèves des Ecoles Primaires et Infantines (GAPP), la Ville de Genève a lancé

l'initiative « Petit Plan Piéton ». Ce projet vise à faire participer les enfants à la réalisation d'un « état des lieux » du quartier où se trouve leur école. Il s'agit de répertorier sur une carte, notamment avec des dessins, l'ensemble des éléments du territoire en lien avec la mobilité (passages piétons, carrefours, lignes de bus ou de tram, zones de rencontre, notamment). Grâce à ce projet, les enfants acquièrent les compétences nécessaires pour se rendre de manière autonome à pied à l'école.

2. Volet aménagement du territoire

Action pour réduire le trafic automobile à proximité des écoles : l'exemple de la Journée « A pied à l'école »

Chaque année, lors de la semaine de la mobilité, le Canton de Genève ferme tout un périmètre du centre ville à la circulation pour y monter un stand et y réaliser des animations. Pour permettre de mieux thématiser la question de la mobilité sur le chemin de l'école, le Canton de Genève a décidé en 2005 de déplacer la date de la journée internationale « A pied à l'école » pour la faire correspondre avec la date de la journée internationale en ville sans ma voiture (22 septembre). Du même coup, le canton de Genève a décidé d'étendre le périmètre initial fermé à la circulation lors de la semaine de la mobilité – centre ville - à des espaces autour des écoles.

En 2005, cinq écoles ont participé à ce projet. Les différents périmètres ont été délimités par des ribambelles, réalisées par les enfants et posées autour des écoles pour en interdire l'accès en voiture. Dans ce périmètre, différentes activités scolaires et para-scolaires (musiques et spectacles notamment) ont été organisées. Vu le succès, six nouvelles écoles se sont jointes à la démarche en 2006, ce qui porte le total des participants au projet à onze.

3. Volet modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

Action d'encadrement des enfants pour les laisser aller seuls à pied à l'école – l'exemple du Pédibus

Le Pédibus est un mode de transports innovant qui permet d'encadrer les déplacements à pied des enfants à l'école. Cette initiative est basée sur le concept du bus à pied, avec des lignes prédéterminées et des arrêts signalés par des panneaux réalisés de manière artisanale par les enfants. Elle nécessite une organisation sociale au niveau du quartier et une personne ressource au niveau de la commune. Un certain nombre de documents ont été réalisés pour organiser le projet (charte du conducteur de Pédibus, formulaire d'inscription des conducteurs au Pédibus, charte des enfants, formulaire d'inscription des enfants au Pédibus). Voir le cas pratique « Pédibus : marchons ensemble à l'école »

http://www.mobilservice.ch/member/dossiers/authentisierung/login_fr.asp?id=60&referer=beispiel

Expériences

L'expérience montre que la gestion de la mobilité sur le chemin de l'école nécessite une approche globale qui combine de manière coordonnée des mesures à plusieurs niveaux (aménagement du territoire, modes de transports alternatifs à la voiture et information/sensibilisation).

Pour mettre en œuvre ces mesures, il est nécessaire d'avoir une réelle volonté politique, de dépasser les approches sectorielles et d'organiser la collaboration au niveau des différents services de l'administration communale et/ou cantonale en charge de la question.

Ces mesures doivent en outre être ciblées sur l'ensemble des parties prenantes (enfants, parents et professionnels de l'éducation notamment) et viser un changement dans le comportement en matière de mobilité. L'innovation sociale, basée sur de nouveaux modes d'organisation au sein de la société, s'appuie bien souvent sur la participation des adultes et des enfants au projet.

Pour assurer le succès des différentes démarches, il est souvent nécessaire de s'assurer du concours d'une personne relais au sein de l'établissement scolaire dans lequel la mesure s'applique (un(e) responsable de l'école, un(e) enseignant(e), un parent d'élève ou une association).

Le « Petit Plan Piéton », actuellement en phase de projet pilote à Genève, n'a pu se réaliser que grâce à une enseignante qui a accepté de se lancer dans l'aventure. La fermeture à la circulation d'un périmètre autour des écoles, dans le cadre de la journée « A pied à l'école », n'a pu voir le jour que grâce à la volonté et à l'engagement de personnes à l'intérieur des écoles.

Profil

Moyens de transport

- ✓ mobilité piétonne
- ✓ mobilité cycliste
- ✓ mobilité combinée
- ✓ transports publics
- ✓ transports individuels motorisés
- transports de marchandises

Motifs de déplacements

- déplacements domicile-travail
- déplacements pour les achats
- déplacements pour les loisirs
- déplacements professionnels
- déplacements pour rendre service
- ✓ déplacements domicile-école

Domaines d'action

- ✓ prestation de service
- ✓ marketing
- ✓ management de la mobilité
- ✓ planification du trafic et du territoire
- véhicules et équipements

Importance de la commune

- ✓ < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- ✓ commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- ✓ 1 an
- 2 ans
- 5 ans

Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.--)
- moyen (Fr. 10'000.-- - Fr. 50'000.--)
- élevé (> Fr. 50'000.--)

Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.--)
- moyens (Fr. 5'000.-- - Fr. 20'000.--)
- élevés (> Fr. 20'000.--)

Remarques

De fortes variations existent entre les différentes mesures (« Petit Plan Piétions », pièce de théâtre interactive, fermeture de périmètres autour des écoles, lignes de Pédibus), notamment au niveau de la durée de mise en œuvre et des coûts.

Effets

Environnement

L'ensemble des mesures présentées dans cet article favorisent le recours à la mobilité douce, ce qui induit un effet positif sur l'environnement.

Par exemple, la pièce de théâtre « Le petit rond-point rouge » favorise une diminution de la demande de mobilité des parents, ces derniers – rassurés – laissant aller seuls ou en Pédibus leurs enfants à l'école. Une bonne partie de la demande de mobilité scolaire étant jusqu'ici réalisée par l'automobile, sa diminution participe à une démarche globale qui concourt à : a) induire une diminution des émissions de CO₂, b) réduire la pollution atmosphérique en ville et c) accroître la sécurité et améliorer le cadre de vie en ville en limitant la congestion automobile à certaines heures autour des écoles.

Société

L'ensemble des mesures présentées ici, du fait de leur dimension participative, favorise un changement dans les modes d'organisation de la société et tend à renforcer les liens sociaux. De plus, les enfants, qui jusqu'ici conduits à l'école en voiture, y vont maintenant à pied ou à vélo. Ces mesures ont ainsi un impact positif sur la santé des enfants, l'exercice physique (marche à pied ou le vélo) limitant les maladies liées à la sédentarisation (obésité, maladies cardiovasculaires, notamment). En outre, ces différentes mesures, en rendant les enfants autonomes, permettent de libérer du temps pour celui ou celle qui, dans le couple, à la charge des enfants.

Par exemple, le Pédibus permet de recréer du lien social au sein des communes et ce grâce à la participation des habitants à la vie du quartier. Les lignes de Pédibus sont élaborées et gérées par les habitants du quartier eux-mêmes, avec le soutien des autorités communales. Cette action crée un rapport de confiance entre les habitants du quartier (les parents acceptent de laisser leur(s) enfant(s) sous la responsabilité de quelqu'un d'autre), tout en donnant à l'adulte en charge du Pédibus un rôle valorisant au sein de la communauté. Les enfants, une fois formés, deviennent aide-conducteur, ce qui les responsabilise vis-à-vis des plus petits.

Economie

L'élaboration du volet information/sensibilisation (avec le « Petit Plan Piéton » et la pièce de théâtre) et du volet modes de transports (avec le Pédibus) nécessite un investissement financier relativement faible.

Par exemple, le projet Pédibus a une dimension volontairement artisanale. Tout – ou presque - y est réalisé « à la maison », sous le mode du bricolage avec les enfants, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens financiers importants en provenance de l'Etat.

De plus, en favorisant l'exercice physique et en réduisant les risques d'accidents de circulation, ces mesures participent à la réduction des coûts de la santé.

Outils

Démarche

Pour limiter les blocages et faciliter les arbitrages entre des intérêts potentiellement divergents, la démarche proposée ici consiste à concevoir les différentes mesures sous le mode de la gouvernance participative (dans le cadre d'un partenariat privé public), et ce tant au niveau du diagnostic de situation (1-Etat des lieux) que de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures (2-Plan d'action et 3-Mise en oeuvre).

1. Etat des lieux

1.1 Identification des différentes parties prenantes à la question

- au niveau politico-administratif, il s'agit d'inclure les différents responsables en charge de l'éducation / formation, des transports, de la sécurité routière, de l'environnement, de l'urbanisme et de la culture;
- au sein de la société civile au sens large, il s'agit d'inclure les professionnels de l'éducation, parents d'élèves, enfants, milieux associatifs – notamment les associations de promotion de la mobilité douce et les associations de parents d'élèves.

1.2 Identification, sur le mode de la concertation/participation, des enjeux de la mobilité sur le chemin de l'école

- Enjeux de sécurité (limiter le risque d'accidents sur le chemin de l'école);
- Enjeux de santé (lutter contre la sédentarisation et ses conséquences sur la santé);
- Enjeux de protection de l'environnement et du cadre de vie (lutter contre les nuisances liées au trafic automobile – bruit, congestion, pollution atmosphérique);
- Enjeux de production de liens sociaux dans les quartiers (rendre les habitants actifs et responsables);
- Enjeux de formation des enfants (rendre les enfants autonomes sur le chemin de l'école).

2. Plan d'actions

2.1 Elaboration d'une vision globale et partagée en matière de mobilité sur le chemin de l'école

Il s'agit de définir les objectifs à atteindre (notamment en terme de report modal) et la stratégie d'action en matière de mobilité sur le chemin de l'école. Ce plan d'action, basé sur une vision globale de la mobilité scolaire,

peut prendre la forme d'une déclaration de l'Exécutif communal ou s'inscrire dans un programme d'actions préexistant (par exemple le programme Q21 à Lausanne). Une telle démarche peut aussi être le point de départ d'une action agenda 21 local.

2.2 Elaboration de manière concertée des mesures

- Volet sensibilisation/formation – pièce de théâtre, par exemple;
- Volet aménagement du territoire – limitation/gestion du trafic automobile à proximité des écoles;
- Volet modes de transports alternatifs à la voiture individuelle – Pédibus, co-voiturage, par exemple.

3. Mise en œuvre

La mise en œuvre des mesures (de type « Petit Plan Piéton », pièce de théâtre interactive, Pédibus, ...) doit s'appuyer sur des partenaires externes (associations de parents d'élèves et professionnels de l'éducation, notamment).

Financement

Les montants autant que les modes et les sources de financement varient en fonction du type et du cadre dans lequel les mesures sont élaborées. Certaines mesures nécessitent peu de moyens financiers et peuvent être quasiment autofinancées (par exemple la mise en place d'une ligne de Pédibus ou encore l'instauration d'un périmètre fermé provisoirement à la circulation par des ribambelles). D'autres mesures sont financées - en partie du moins – en fixant un droit d'entrée aux représentations (pièce de théâtre « Le petit rond-point rouge»).

Marketing

Un tel projet est complexe et nécessite la mobilisation dans la durée d'un nombre important d'acteurs (tant au niveau de l'appareil politico-administratif qu'au sein de la société civile au sens large). Dans ce contexte, la communication est indispensable pour s'assurer du soutien de l'ensemble des parties prenantes tout au long du projet.

Ces mesures ont comme objectif d'induire un changement de comportement en matière de mobilité. La démarche de communication facilite ce changement. Elle est donc nécessaire et utile en ce sens qu'elle permet d'expliquer et de sensibiliser les différentes parties prenantes aux raisons qui justifient un report modal de la

voiture individuelle vers la marche à pied (le Pédibus pour les plus petits) et le vélo et, pour les cas où la mobilité douce n'est pas possible, vers l'usage des transports publics (TP) et le co-voiturage.

Cependant, la communication ne fait pas tout. Cette dernière doit être couplée avec une approche dans laquelle l'élaboration des différentes mesures intègre dès le départ, au moment de l'identification des problèmes et de l'élaboration des différentes variantes, l'ensemble des parties prenantes au projet. Un changement de comportement est d'autant mieux accepté qu'il est le résultat d'un choix et non pas imposé de l'extérieur.

Informations complémentaires

Informations et exemples sur le Pédibus en Suisse :

- Pédibus de la Ville de Lausanne <http://www.lausanne.ch/pedibus> (fr)
- Pédibus du Canton de Genève <http://www.pedibus-geneve.ch> (fr)
- ATE consacré aux Pédibus <http://www.pedibus.ch> (fr/de)

Grandes manifestations internationales en lien avec la mobilité sur le chemin de l'école :

Site « A pied à l'école » <http://www.iwalktoschool.org> (en)

Commande de documentation sur l'exemple lausannois du Pédibus (cassette vidéo VHS (13min), chablons, cd avec fichiers de base), informations et renseignements complémentaires :

Bureau de la déléguée à l'enfance de la Ville de Lausanne
Catherine Zaccaria
pl. Chauderon 9
Case Postale 16
1000 Lausanne 9
Tél. 021 315 68 36 / fax 021 315 60 11
E-Mail: enfance@lausanne.ch; catherine.zaccaria@lausanne.ch

Informations complémentaires sur la journée « A pied à l'école » et sur l'instauration de périmètres fermés temporairement à la circulation autour des écoles

Ville de Genève – Service de la Mobilité
Marcel Muhlestein
Rue du Stand, 25.
1204 Genève
Tél : 022 418 82 68
E-Mail : marcel.muhlestein@ville-ge.ch

Informations complémentaires sur le « Petit Plan Piéton »

Ville de Genève – Service de l'urbanisme
Martine Pasche
Tél : 022 418 60 35
E-Mail : martine.pasche@ville-ge.ch
<http://www.ville-ge.ch/plan-pietons>

Bureau-conseil de l'ATE
Paola Nagel-Petrucci
18 rue Montbrillant
1201 Genève
E-mail : paola.bc-ate@bluewin.ch

Informations complémentaires sur la pièce de théâtre interactive «Le petit rond-point rouge»

Théâtre Forum – Compagnie Le Caméléon
Anne-Michèle Ducret
Case postale 76
1803 Chardonne
Tél. 021 921 84 32
Fax. 021 921 01 13
E-Mail : info@lecameleon.ch
<http://www.lecameleon.ch/> (fr)

Demandez conseil auprès des représentants de Mobilservice PRATIQUE de votre canton :

<http://www.mobilservice.ch/fr/praxis/beratung/kanton.asp>

Responsable de l'élaboration de ce cas pratique

Etat de Vaud – Département des infrastructures
Service de la mobilité
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
Hotline : 021 316 7084 ou info.sm@vd.ch

Galerie de photos

